

DELIBERATION DU BUREAU

2022 n°09

MOBILITES

Le Bureau Communautaire s'est réuni le 20/01/2022, sur convocation du Président envoyée le 14/01/2022.

Présents(es) : F. Chartreux, JP Couteau, A. Harmand, L. Guyot, R. Sillaire, C. Sauvage, J. Bocanegra, E. Payeur, JL Starosse, P. Monaldeschi, JL Claudon, M. Gueguen, R. Arnould, X. Colin, E. Poirson

Excuses : O. Heyob, D. Picard

BU2022-09- MOBILITES (8.7) – PARTICIPATION AU DEFI « J'Y VAIS AUTREMENT ! »

Face à l'impact du dérèglement climatique, il est désormais important d'agir auprès de nos concitoyens notamment en matière d'habitudes de déplacement. Pour inciter les habitants à tester et à privilégier les modes de déplacements plus durables, l'association Vélo et Mobilités Actives Grand Est et l'ADEME Grand Est nous proposent de participer à l'édition 2022 du défi « J'y vais autrement ! ».

L'objectif de ce défi est d'inciter au changement de comportements en matière de déplacement domicile-travail en privilégiant les modes alternatifs à la voiture individuelle utilisée par une seule personne (autosolisme). Sur une période de 3 semaines, **du 2 au 22 mai 2022**, les structures participantes (entreprises, collectivités, administrations, établissements de santé, commerces, établissements scolaires, ...) inciteront leurs salariés ou leurs élèves à utiliser ou tester les mobilités durables sur leur trajet quotidien. Un classement sera établi au niveau régional et pourra être établi au niveau du local.

Les collectivités et territoires participants contribuent financièrement à l'organisation du défi et à la mutualisation des moyens. Ils bénéficient ainsi d'un événement « clé en main », d'outils mutualisés, de la communication et des services du défi : site Internet, supports de communication, commande groupée d'objets de promotion, accompagnement, animation.

Cette opération s'inscrit dans la politique de TERRES TOULOISES en matière de développement durable et de mobilité et la contribution des territoires partenaires est fixée à :

- 1 000 € pour les communautés de communes/communes, Pays/ PETR, parc naturels régionaux et autres syndicats mixtes,
- 1 500 € pour les communautés d'agglomération,
- 2 000 € pour les communautés urbains et métropoles, départements.

Les conseils départementaux contribuent à leur niveau pour l'organisation du Défi dans les collèges, et la Région contribue à son niveau pour le Défi dans les lycées.

Les résultats du Défi Grand Est seront annoncés avant le 30 juin 2022. La ou les remises de prix auront lieu avant la fin de l'année scolaire.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20220120-BU2022_09-D

Sur TERRES TOULOISES, en lien avec TERRES TOULOISES MOBILITE et le réseau COLIBRI, la collectivité souhaite promouvoir ce défi auprès des agents de l'EPCI, des 41 communes à travers les écoles élémentaires ainsi qu'auprès de l'association de chefs d'entreprises PAROLE D'ENTREPRISES.

Après cet exposé, le Bureau Communautaire est invité à :

- attribuer et verser la contribution au défi, « J'y vais autrement ! » pour le montant de 1 000 € à Vélo et Mobilités Actives Grand Est, structure porteuse de l'événement ;
- approuver et autoriser le président à signer la convention de partenariat du défi « J'y vais autrement ! » avec Vélo et Mobilités Actives Grand Est ainsi que tous les documents liés à ce dossier ;
- inscrire les crédits nécessaires au budget général de l'exercice courant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2022

Application agréée E-legalite.com